

TERRA PACA | 26 NEWSLETTER | jeudi 29 février 2024

VertVolt : le nouveau label de l'Ademe pour choisir son électricité verte

De nombreux fournisseurs vous proposent de l'électricité « verte ». Mais cette appellation regroupe en réalité des offres bien différentes. Pour vous aider à y voir plus clair et à choisir votre fournisseur en toute transparence, l'ADEME lance un nouveau label : **VertVolt**

Par définition, une électricité « verte » est produite à partir de **sources renouvelables**, comme les installations photovoltaïques, les parcs éoliens, les centrales hydroélectriques ou géothermiques, etc.

Mais l'habit ne fait pas le moine et l'électricité soi-disant « verte » que peut vous vendre un fournisseur ne l'est pas toujours. Comment est-ce possible ?

En réalité, grâce au système des **garanties d'origine** (GO) un fournisseur peut, à bon compte, « verdir » de l'électricité nucléaire ou d'origine fossile et la faire passer pour une électricité 100 % verte, sans même installer un seul panneau solaire ou une éolienne.

Les ventes d'électricité et de GO ne sont pas couplées

Certains fournisseurs ne produisent pas eux-mêmes l'électricité verte qu'ils vendent ou n'en produisent pas suffisamment pour approvisionner tous leurs clients.

Ils achètent alors de l'électricité à des producteurs. Ceux-ci reçoivent des GO correspondant à la quantité d'énergie renouvelable qu'ils produisent.

Ces garanties sont émises dans chaque Etat européen par un organisme indépendant. En France, il s'agit de **Powernext** qui vérifie au travers d'audits fréquents, l'origine renouvelable de l'électricité produite.

Mais les ventes d'électricité et de GO ne sont pas couplées : un producteur d'électricité peut très bien vendre son électricité à un fournisseur, et ses GO à un autre. Or dans certains pays comme la Norvège ou l'Islande (associés à l'Union Européenne à travers l'EEE) presque toute l'électricité produite est renouvelable et les GO n'y ont donc aucune valeur : personne ne s'y inquiète en effet de l'origine de son électricité. Le fournisseur qui vous vend de l'électricité verte peut donc très bien l'avoir achetée à un producteur exploitant des centrales nucléaires, au gaz ou au charbon et l'avoir « verdie » avec des GO achetées pour 3 fois rien à un producteur scandinave par exemple.

www.terra-paca-sci.fr
00 33 (0)749 51 48 23
contact@terra-paca-sci.fr

Améliorer la lisibilité des offres d'électricité verte

Voilà pourquoi l'Ademe a jugé nécessaire de lancer le nouveau label « **Vervolt**« . Il a pour objectif d'améliorer la lisibilité des offres d'électricité dite « verte », de renforcer la confiance des consommateurs et d'orienter les fournisseurs vers des offres vertes plus qualitatives.

Le label se décline en 2 niveaux : « **choix engagé** » ou « **choix très engagé** ». Pour toutes les offres labellisées « VertVolt », le fournisseur s'engage à acheter 100 % d'électricité renouvelable, et les garanties d'origine correspondantes, à des producteurs français. Le choix « très engagé » distingue les offres qui répondent à une exigence supplémentaire, qu'au moins 25 % de l'électricité proviennent d'installations récentes et sans soutien public ou « à gouvernance partagée » (impliquant des citoyens, des collectivités, etc.).
Ainsi, en souscrivant à une offre d'électricité verte VertVolt, le consommateur est certain de rémunérer par le biais de sa facture d'électricité des installations d'énergies renouvelables en France, et d'accélérer le développement de ces énergies s'il opte pour le choix très engagé.
VertVolt apporte également des garanties supplémentaires en imposant davantage de transparence pour permettre aux consommateurs de comparer les offres labellisées grâce notamment à l'origine géographique et la technologie de production de l'électricité. Les fournisseurs devront également préciser la part que représente leur offre labellisée VertVolt dans le portefeuille de tous leurs clients.
A noter que les fournisseurs d'électricité peuvent en outre apposer sur le logo du label l'indication « sans nucléaire », s'ils n'ont pas recours à l'Arenh (l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique) pour leurs autres offres.

Afin de renforcer également le rôle des fournisseurs en faveur de la sobriété énergétique, le label VertVolt exige que ces derniers mettent en place des mesures de sensibilisation des consommateurs à la maîtrise de l'énergie, comme l'incitation au suivi de leurs consommations ou l'utilisation du dispositif EcoWatt.

5 fournisseurs labellisés VertVolt

5 fournisseurs proposent d'ores et déjà des offres labellisées VertVolt, dont trois en «VertVolt très engagé» : Enercoop, Planète Oui et Plüm Energie. Seul Enercoop affiche la mention « Sans nucléaire ».
A noter que si EDF propose une offre labellisée, seul 1 % de ses clients y ont souscrit, déclare le fournisseur historique. La proportion s'élève à 100% pour Enercoop et Plüm Energie et 70% pour Planète Oui.
La liste de toutes les offres labellisées et leurs caractéristiques figure ICI.
Rappelons qu'en France Greenpeace a également établi un classement des fournisseurs d'électricité verte qui décrypte les (parfois fausses) promesses des fournisseurs et met en avant les plus vertueux. Sans surprise, les 3 détenteurs actuels du label VertVolt très engagé figurent parmi les premiers du classement Greenpeace.

A propos de l'auteur : Bernard DEBOYSER
Bernard est ingénieur polytechnicien et consultant en énergie et mobilité durable. Passionné par les énergies renouvelables et la transition énergétique depuis plus de 30 ans il développe (bénévolement) des projets éoliens et photovoltaïques dans le cadre d'une coopérative citoyenne dont il est un des fondateurs et l'administrateur-délégué : www.hesbenergie.be